

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2011

DÉLIBÉRATION N°11/086

ADOPTION DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2012

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu le rapport présenté par le Directeur de l'EPORA,

Sur proposition du Président,

✦ Adopte les documents budgétaires suivants :

1. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°1 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses réelles (hors écritures d'ordre) pour un montant de recettes de 41.039.300 € et un montant de dépenses de 40.651.500 €.

2. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°2 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Compte de résultat prévisionnel (y compris écritures d'ordre) – Budget 2012 et comparatifs

3. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°3 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Compte de résultat prévisionnel – Budget 2012 ventilé entre services communs et portage foncier

4. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°4 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Capacité d'autofinancement

5. M951 Annexe 1 – Tableau budgétaire n°5 :

État prévisionnel des recettes et des dépenses / Tableau de financement

6. M951 Annexe 2 – Tableau budgétaire n°1 :

État détaillé des crédits à caractère limitatif

7. M951 Annexe 2 – Tableau budgétaire n°2 :

Tableau des effectifs et de leur évolution

Le Directeur Général

Jean Guillet

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Marc CHALLEAT

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER